



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/48/L.2/Add.3  
9 octobre 2001

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Quarante-huitième session  
Genève, 1<sup>er</sup>-12 octobre 2001

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE  
ET DU DÉVELOPPEMENT SUR SA QUARANTE-HUITIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
du 1<sup>er</sup> au 12 octobre 2001

Rapporteur: M. Federico Perazza (Uruguay)

Orateurs:

Coordonnateur de l'assistance au peuple  
palestinien

Cuba, pour le Groupe des 77 et la Chine

Égypte, pour le Groupe africain

Belgique, pour l'Union européenne

République islamique d'Iran, pour le Groupe  
asiatique

Palestine

Norvège

Israël

États-Unis d'Amérique

Ligue des États arabes

Algérie

Administrateur chargé du Bureau du  
Coordonnateur spécial pour les pays  
en développement les moins avancés,  
sans littoral ou insulaires

Cuba, pour le Groupe des 77 et la Chine

Zimbabwe, pour le Groupe africain

États-Unis d'Amérique

Chine

Japon

Paraguay

**Note à l'intention des délégations**

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être soumise **au plus tard le mercredi 17 octobre 2001** à la:

Section d'édition de la CNUCED

Bureau E.8102 - Télécopieur: 907 0056 - Téléphone: 907 5654/1066

## COOPÉRATION TECHNIQUE

(Point 5 de l'ordre du jour)

### **b) Examen d'autres rapports: rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien**

1. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document suivant:

«Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien» (TD/B/48/9).

2. Le **Coordonnateur de l'assistance au peuple palestinien** a présenté le rapport du secrétariat, qui contenait une mise à jour de l'exécution d'activités d'assistance technique en faveur du peuple palestinien et, pour l'aspect analyse du mandat de la CNUCED, décrivait également les incidences de la crise récente sur l'économie palestinienne. Il y était montré que la crise avait été préjudiciable à l'activité économique, et que l'économie palestinienne restait vulnérable aux chocs extérieurs et à des carences structurelles profondément enracinées; celles-ci étaient pour une large part la conséquence de l'occupation prolongée et restaient à ce jour intouchées.

3. En dépit d'un important effort de développement depuis 1994, les obstacles multiples et divers au développement soutenu de l'économie palestinienne restaient aussi contraignants et pesants que lorsqu'ils avaient été analysés pour la première fois par la CNUCED au début des années 90. Tout en reconnaissant les problèmes de développement que la crise posait aux responsables économiques de l'Autorité palestinienne, les conclusions des travaux de recherche de la CNUCED permettaient néanmoins de réaffirmer une confiance et un espoir réalistes en un avenir pour le développement meilleur du peuple palestinien.

4. La crise récente avait également été préjudiciable aux efforts internationaux en faveur du développement économique palestinien. Toutefois, les conseillers et les experts de la CNUCED avaient maintenu une présence active sur le terrain, malgré les interruptions et les incertitudes. Cela témoignait de la détermination du secrétariat de s'acquitter de son mandat dans le contexte d'une assistance internationale soutenue au peuple palestinien, comme demandé par la Conférence à sa dixième session et par l'Assemblée générale.

5. Les travaux de recherche de la CNUCED sur l'économie palestinienne avaient permis de mettre soigneusement en correspondance les mandats et les compétences du secrétariat avec les besoins en matière de développement du peuple palestinien et les ressources extrabudgétaires disponibles, en consultation régulière avec l'Autorité palestinienne et les autres parties intéressées. Des ressources avaient pu être mobilisées auprès d'un certain nombre de donateurs pour l'exécution de propositions de projet du secrétariat. Des progrès avaient été obtenus dans quatre grands domaines, à savoir la gestion de la dette, la réforme des procédures et réglementations douanières et leur automatisations, les activités de formation pour le développement des petites et moyennes entreprises, et la formation à la diplomatie commerciale et les services consultatifs correspondants.

6. Le Coordonnateur a exprimé les remerciements du secrétariat pour la générosité et la bienveillance manifestées par divers donateurs à ce jour, même si un financement pour d'importants projets dans plusieurs autres domaines restait à trouver. Ce manque de ressources avait en particulier obligé le secrétariat à limiter ses moyens alors qu'il avait reçu de la part de l'Autorité palestinienne une demande urgente d'assistance technique coordonnée CNUCED/CCI concernant le secteur commercial palestinien. En conclusion, le Coordonnateur a renouvelé l'appel lancé par le secrétariat à tous les membres de la CNUCED pour qu'ils envisagent d'intensifier leurs contributions dans ces domaines et dans d'autres domaines prioritaires d'assistance technique au peuple palestinien.

7. Le représentant de **Cuba**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a remercié le secrétariat de l'assistance technique précieuse qu'il continuait de fournir au peuple palestinien. Le Groupe des 77 constatait avec satisfaction que le secrétariat avait su s'adapter au fil des ans à l'évolution de la situation régionale et de son propre mandat.

8. Le programme de travail du secrétariat en matière d'assistance au peuple palestinien était actuellement axé sur des activités opérationnelles, étayées par des travaux de recherche et d'analyse, et c'était là la contribution la plus appropriée et la plus efficace que la CNUCED pouvait apporter au peuple palestinien. Le secrétariat avait pu intensifier son assistance et mobiliser davantage de ressources, conformément aux dispositions du Plan d'action de Bangkok. Le représentant a remercié les États et les organisations internationales qui avaient déjà versé des contributions aux projets d'assistance technique de la CNUCED au peuple palestinien, et il a

instamment demandé la poursuite de ce soutien, en particulier eu égard à l'actuelle situation difficile de l'économie palestinienne.

9. Les tragiques confrontations dont le territoire palestinien occupé était le théâtre depuis octobre 2000 avaient porté un coup sévère à l'économie palestinienne et à la mise en œuvre des accords économiques israélo-palestiniens de la période intérimaire. Les lourdes pertes de revenu national, le chômage généralisé et l'aggravation de la pauvreté, les conséquences des fermetures de frontières et d'autres mesures restrictives pour le commerce palestinien et d'autres secteurs étaient des faits d'autant plus déplorables que le peuple palestinien avait déjà beaucoup souffert.

10. L'espoir et la possibilité de sortir de cette crise étaient l'un des points essentiels du rapport du secrétariat, qui insistait sur l'interdépendance entre développement et paix. Le Groupe des 77 tenait à réaffirmer sa conviction que c'était seulement par l'application intégrale de toutes les résolutions pertinentes de l'ONU que l'on parviendrait à un règlement juste et durable reconnaissant les droits de tous les peuples et États, y compris la Palestine, de vivre dans la paix, la sécurité et le développement.

11. Le représentant de l'**Égypte**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit que les événements de 2000-2001 avaient plongé l'économie palestinienne dans une crise d'une ampleur et d'une gravité sans précédent, qui rendrait difficile tout redressement véritable pendant de nombreuses années. La production intérieure avait diminué de presque moitié, le taux de chômage avait rapidement et fortement augmenté, et les indicateurs de pauvreté s'étaient considérablement dégradés. En outre, de nombreuses infrastructures avaient été endommagées. Il était manifeste que tous les secteurs économiques avaient beaucoup souffert au cours de cette période.

12. Les services sociaux s'étaient eux aussi considérablement détériorés, ce qui avait réduit des capacités déjà limitées de répondre aux besoins fondamentaux du peuple palestinien et avait rendu la vie encore plus difficile à Gaza et en Cisjordanie. Les pratiques des forces d'occupation qui avaient conduit à cette situation intolérable devaient cesser, s'agissant en particulier des pratiques, avérées et maintes fois condamnées, de punition collective et de la politique de bouclage des territoires, qui avaient provoqué des pertes pour l'économie palestinienne estimées à 8,6 millions de dollars É.-U.

13. Le rôle de la CNUCED, des organismes de développement et des donateurs restait un élément essentiel des efforts déployés pour aider l'Autorité palestinienne à renforcer sa capacité de répondre aux besoins de développement du peuple palestinien, même si le développement de l'économie palestinienne apparaissait comme une entreprise plus formidable que jamais. Dans ce contexte, le représentant s'est félicité de la reprise des activités d'assistance technique de la CNUCED auprès de l'Autorité palestinienne à la fin du premier semestre 2001, avec l'exécution de programmes considérés comme très utiles pour le renforcement des capacités et l'amélioration de la gestion économique. Toutefois, le manque de stabilité et de fonds avait empêché d'engager des activités d'assistance technique demandées par l'Autorité palestinienne dans les secteurs du commerce et du transport en transit et des achats internationaux de denrées alimentaires stratégiques.

14. Le Groupe africain avait instamment demandé aux donateurs de fournir les fonds nécessaires pour permettre à la CNUCED de réactiver des projets et d'en exécuter de nouveaux. Les projets d'assistance technique de la CNUCED apportaient une contribution essentielle à l'amélioration de la situation du peuple palestinien. Le représentant a demandé à la CNUCED et aux donateurs de continuer d'appuyer les activités visant à apporter une assistance au peuple palestinien dans une situation économique extrêmement critique. En conclusion, il a réitéré le soutien des peuples et pays africains à la lutte du peuple palestinien pour l'instauration d'une paix globale, juste et durable qui assurerait la prospérité et la sécurité de l'ensemble de la région.

15. Le représentant de la **Belgique**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit que le rapport du secrétariat était très instructif et permettait d'apprécier les difficultés imputables à une crise économique et politique qui durait depuis un an. Il continuait d'espérer que l'économie palestinienne, qui était encore très vulnérable, puisse se restructurer et que les échanges commerciaux avec la sous-région puissent se développer. Cela dépendrait de la volonté affirmée des parties de parvenir à une paix juste, durable et globale sur la base des principes établis par les Accords de Madrid et d'Oslo ainsi que par les accords ultérieurs et conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU.

16. Malgré les événements dramatiques qui s'étaient produits et les tensions actuelles, le travail sur le terrain de la CNUCED en faveur du peuple palestinien conservait toute son utilité. Il fallait continuer de préparer l'avenir, de former des individus, de renforcer les capacités

institutionnelles, d'améliorer la gestion macroéconomique, de développer les petites et moyennes entreprises et de promouvoir le commerce. À cette fin, la CNUCED devait, dans ses domaines de compétence, fournir une assistance soigneusement planifiée, bien ciblée et correspondant aux besoins exprimés. Elle pouvait ainsi contribuer au développement de l'économie locale et aider l'Autorité palestinienne à mieux servir le peuple palestinien.

17. L'Union européenne était le principal donateur d'aide au peuple palestinien et aussi le principal partenaire commercial extrarégional de l'Autorité palestinienne. Elle était convaincue que pour deux peuples qui devaient coexister, il n'y avait d'autre choix que de s'engager définitivement dans la voie de négociations de paix, et à cet égard les récentes réunions officielles qui avaient eu lieu étaient porteuses d'espoir. En conclusion, le représentant a dit que, dans cette période difficile, tout devait être mis en œuvre pour que la peur, la haine et la violence ne l'emportent pas et pour que le dialogue pour la paix se renforce aussi vite que possible.

18. Le représentant de la **République islamique d'Iran**, parlant au nom du **Groupe asiatique**, a dit que le fait que l'assistance au peuple palestinien continue de figurer régulièrement à l'ordre du jour du Conseil et au programme de travail du secrétariat témoignait de l'importance de cette question, ainsi que de la façon louable dont le secrétariat s'était acquitté de son mandat en la matière. Il a remercié le secrétariat de son rapport, qui était riche d'enseignements en cette période difficile pour la région et pour le monde.

19. Il était également satisfaisant de constater que les événements de l'année écoulée n'avaient pas détourné le secrétariat de sa mission d'assistance au développement à long terme du peuple palestinien. Le secrétariat n'avait pas ménagé ses efforts, en coopération avec le CCI, pour répondre à certains besoins techniques urgents provoqués par la crise récente. Le programme de travail du secrétariat était un bon exemple de synergies fructueuses entre des capacités analytiques et techniques, d'une part, et des activités opérationnelles concrètes, d'autre part. L'accent mis sur le renforcement des institutions et des capacités et sur la fourniture de services consultatifs et de services de formation de qualité dans plusieurs domaines apportait à la Palestine ce que le secrétariat pouvait offrir de mieux en matière de coopération technique.

20. Le représentant a noté que les mesures israéliennes prises à l'encontre du peuple palestinien comportaient tout un ensemble de restrictions imposées à l'économie et

aux travailleurs palestiniens, se traduisant par des pertes massives de revenu national, un chômage généralisé et une aggravation de la pauvreté. Les événements de l'année écoulée avaient amplifié et mis en lumière les faiblesses structurelles de l'économie palestinienne. L'incapacité de remédier jusque-là à ces faiblesses tenait aux effets d'une occupation prolongée et au refus continu par Israël de reconnaître les droits du peuple palestinien. Même une période intérimaire de paix de six ans, qui avait donné à la Palestine une autonomie économique limitée et une possibilité de se reconstruire et de se développer, avait été insuffisante pour corriger des déséquilibres anciens. Il n'était en rien surprenant que l'économie palestinienne, fragile, ait été si rapidement et si totalement mise à mal par les mesures israéliennes.

21. La crise, dans ses dimensions politiques et économiques, avait apporté quelques enseignements utiles à un moment où le monde était confronté à de nouvelles menaces et à de nouveaux enjeux de développement. Il apparaissait en particulier que la paix et le développement étaient indissociables, et que la paix au Moyen-Orient exigeait justice et équité, deux choses que le peuple palestinien attendait encore. En outre, ce n'était que par la reconnaissance des droits nationaux légitimes du peuple palestinien, tels que consacrés dans les résolutions de l'ONU, que l'on parviendrait à une paix juste et globale. En conclusion, le représentant a demandé à la CNUCED de poursuivre ses travaux d'assistance au peuple palestinien en vue d'identifier et d'éliminer les causes persistantes du sous-développement.

22. Le représentant de la **Palestine** a loué le secrétariat pour ses efforts remarquables et continus d'assistance au peuple palestinien dans tous les domaines de compétence de la CNUCED. Il a vivement remercié le Secrétaire général de la CNUCED de l'attention particulière qu'il avait consacrée au programme d'assistance au peuple palestinien du secrétariat, permettant ainsi à ce programme de se poursuivre dans un contexte politique extrêmement difficile. Il a également vivement loué le dévouement des experts et des fonctionnaires du secrétariat qui avaient poursuivi leurs missions et leurs activités d'assistance technique en dépit des difficiles conditions sur le terrain, tout en lançant un certain nombre de projets destinés à soutenir les efforts de développement à long terme de l'Autorité nationale palestinienne.

23. Le rapport du secrétariat présentait une analyse exacte des problèmes structurels qui faisaient obstacle au développement de l'économie palestinienne et des difficultés rencontrées en 2000-2001. Depuis septembre 2000, le territoire palestinien avait été assujéti à tout un ensemble

de mesures militaires israéliennes, y compris le siège de villes palestiniennes, sur de longues périodes. Ces mesures avaient eu sur l'ensemble de l'économie des incidences négatives, d'une ampleur sans précédent depuis 1967. Elles relevaient d'une politique israélienne visant à anéantir l'infrastructure de l'économie palestinienne et à mettre un terme au rêve palestinien d'un État indépendant jouissant d'une économie prospère.

24. D'après de récentes statistiques, les pertes totales subies par l'économie palestinienne au cours de l'année écoulée se chiffraient à 2,7 milliards de dollars É.-U. La crise actuelle avait anéanti les résultats des efforts de développement des trois dernières années, alors que des signes de prospérité économique étaient évidents avant le déclenchement de la crise. Les conditions actuelles dans le territoire palestinien, marquées par l'absence de stabilité politique et par la faiblesse des infrastructures économiques, s'étaient traduites par une très forte réduction des possibilités d'investissement et l'absence d'investissements étrangers, en même temps que le chômage avait alourdi le fardeau pesant sur l'Autorité nationale palestinienne. Les problèmes de mise en œuvre des projets de la CNUCED confirmaient l'opinion exprimée par la Palestine depuis de nombreuses années, à savoir qu'aucun développement économique ne pourrait être obtenu dans les conditions d'une occupation israélienne qui durait depuis plus de 34 ans.

25. Le représentant a exprimé sa satisfaction de l'appui financier fourni par des pays donateurs pour permettre à la CNUCED et à d'autres organisations internationales d'exécuter des projets d'assistance en faveur du peuple palestinien. C'étaient toutefois justice et solidarité que le peuple palestinien demandait à la communauté internationale. Bien que sa mémoire fût une longue suite de douleurs et de tragédies, le peuple palestinien aspirait à une paix qui lui rendrait ses droits et garantirait la stabilité dans la région. En conclusion, le représentant a dit que la Palestine appréciait la reconnaissance croissante par plusieurs pays, y compris les États-Unis d'Amérique, du droit du peuple palestinien à un État indépendant aux côtés de l'État d'Israël. Cela devrait se traduire par des mesures concrètes reposant sur les décisions du Conseil de sécurité et sur les autres résolutions pertinentes de l'ONU qui demandaient à Israël de revenir aux frontières du 4 juin 1967 pour que soit établi l'État indépendant de Palestine. Il en résulterait les conditions correctes et stables d'une paix juste et globale commençant en Palestine et s'étendant à l'ensemble de la région.

26. Le représentant de la **Norvège** a souligné que le développement de l'économie palestinienne était d'une importance primordiale pour que le peuple palestinien soutienne la poursuite du processus de paix. L'assistance technique de la CNUCED à l'Autorité palestinienne allait dans le sens de cet objectif. Il a loué la CNUCED pour ses activités en cette période très difficile au Moyen-Orient, et également pour la réorientation d'une partie de ses programmes en vue de faire face à la crise économique de l'Autorité palestinienne. La délégation norvégienne soutenait vivement la poursuite de l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien dans les limites du mandat de l'institution et en coopération avec d'autres organisations.

27. Si elle pouvait jouer un rôle catalytique, technique en préparant l'Autorité palestinienne à mieux maîtriser les conséquences de la crise actuelle, l'assistance de la CNUCED ne pouvait être une solution à cette crise. La solution de la crise économique, ainsi que de la crise du processus de paix, passait par l'application intégrale des recommandations du rapport Mitchell et des accords Tenet, avec une reprise des négociations de paix sur la base des résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité de l'ONU, ainsi que des Accords d'Oslo. Depuis la signature de la Déclaration de principes israélo-palestinienne, la communauté internationale avait investi de considérables ressources pour aider l'Autorité palestinienne à se doter d'une administration capable de fournir tous les services nécessaires. La crise actuelle compromettait les importants progrès obtenus au cours des sept dernières années, et le représentant a instamment demandé aux deux parties de reprendre aussitôt que possible les négociations sur le statut final.

28. Le représentant d'**Israël** a dit que, au cours de l'examen de ce point de l'ordre du jour l'année précédente, il avait exprimé l'espoir que la violence qui avait éclaté quelques jours seulement auparavant serait rapidement maîtrisée et que le processus politique reprendrait. Toutefois, depuis lors, la situation dans la région n'avait fait que se détériorer. La violence avait causé des souffrances inimaginables à tous les peuples de la région, ainsi que de considérables pertes économiques. La seule solution à cette crise était d'appliquer un cessez-le-feu complet, puis de reprendre les négociations politiques sur la base des recommandations du Comité Mitchell.

29. Le rapport établi par le secrétariat montrait clairement qu'avant l'actuelle vague de violence, l'économie palestinienne suivait la voie d'un redressement et d'une croissance vigoureuse. Cette tendance se serait poursuivie si le processus politique n'avait pas été

interrompu, et en particulier si des mesures correctives avaient pu être apportées aux problèmes structurels de l'économie palestinienne. La situation actuelle de l'économie palestinienne n'avait rien de surprenant, dans la mesure où il était impossible de poursuivre un développement économique positif dans un tel climat de violence. La vague de violence avait également été extrêmement préjudiciable à d'autres économies de la région, y compris l'économie israélienne.

30. L'année écoulée avait été très mauvaise pour les peuples de la région, et le ralentissement économique général après les récents attentats terroristes aux États-Unis risquait d'aggraver les choses. Il était impératif de mettre un terme à la violence et de relancer le processus politique en vue de parvenir à un compromis politique. Le représentant continuait de considérer le bien-être économique des Palestiniens comme un objectif important pour les Palestiniens, les Israéliens et la région dans son ensemble.

31. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a remercié le secrétariat de son rapport et de ses activités d'assistance au peuple palestinien. Il partageait la déception exprimée par de nombreuses délégations devant la poursuite des violences dans la région et l'absence de progrès des négociations politiques. Les États-Unis s'employaient par tous les moyens à faire cesser la violence et à mettre en œuvre les recommandations figurant dans le rapport du Comité Mitchell. Les condamnations unilatérales n'aidaient en rien à faire progresser le processus de paix. La récente réunion organisée entre le Président Arafat et le Ministre des affaires étrangères Shimon Pérès était un important progrès, et le représentant demandait aux parties d'aller de l'avant pour faire appliquer le cessez-le-feu, éliminer les restrictions et reprendre les négociations.

32. Le représentant de la **Ligue des États arabes** s'est déclaré gravement préoccupé par la façon dont l'économie palestinienne avait été sabotée. Il était d'autant plus préoccupé que, par rapport aux quelques dernières années et en dépit de l'appui notable fourni par des organisations internationales et des donateurs, l'économie palestinienne allait de mal en pis en raison des mesures appliquées par Israël. L'autorité d'occupation détruisait non seulement l'infrastructure, mais aussi la superstructure de l'économie. Les mesures prises avaient gonflé les taux de chômage, aggravé la crise actuelle, et compromis les efforts internationaux déployés pour développer l'économie au point de les rendre inutiles. La communauté internationale devait adopter une position ferme de façon que ses efforts puissent donner des résultats positifs.

Les organisations internationales et les pays donateurs devaient être non seulement des contributeurs financiers, mais aussi des acteurs et des partenaires de premier plan pour la réalisation d'un développement durable. Le représentant a remercié la CNUCED, en particulier le Groupe de l'assistance au peuple palestinien, de son appui à l'économie palestinienne.

33. Le représentant de l'**Algérie** a exprimé sa satisfaction de l'assistance fournie au peuple palestinien par la CNUCED et d'autres institutions, ainsi que du soutien de donateurs, en particulier de l'Union européenne. Toutefois, les pratiques israéliennes compromettaient ces efforts et les rendaient inefficaces. Ces pratiques avaient eu des conséquences sociales dramatiques, qui plaçaient le peuple palestinien dans une situation chaotique et désastreuse. Le rapport du secrétariat avait correctement identifié le principal problème auquel était confrontée l'économie palestinienne, à savoir les faiblesses structurelles découlant d'une occupation prolongée. En conclusion, le représentant a noté qu'il était souvent déclaré que la sécurité d'Israël était en jeu, mais cette sécurité ne pouvait être assurée qu'en même temps que le serait celle de tous les autres peuples de la région.

#### *Décision du Conseil*

34. À sa 924<sup>e</sup> séance plénière, le 4 octobre 2001, le Conseil a pris note du rapport du secrétariat sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien (TD/B/48/9) et des déclarations prononcées à ce sujet, et il a décidé de soumettre le compte rendu de ses débats à l'Assemblée générale, conformément à la décision 47/445 de celle-ci.

## **AUTRES QUESTIONS RELATIVES AU COMMERCE ET AU DÉVELOPPEMENT**

(Point 6 de l'ordre du jour)

**a) Mesures spéciales relatives aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral: rapport de la cinquième Réunion d'experts gouvernementaux**

35. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi de la documentation ci-après:

«Rapport d'activité du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/48/13);

«Rapport de la cinquième Réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de pays en développement de transit ainsi que de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement, New York, 30 juillet-3 août 2001» (TD/B/48/10).

36. **L'Administrateur chargé du Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires** a présenté le point et a dit que la CNUCED, comme indiqué dans les documents dont était saisi le Conseil, avait poursuivi aussi bien des travaux d'analyse de fond que des activités de coopération technique en faveur des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit. La cinquième Réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de pays en développement de transit ainsi que de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement avait recommandé de nombreuses mesures et initiatives novatrices et de grande portée que les pays en développement sans littoral et de transit devraient appliquer avec l'appui de leurs partenaires de développement pour remédier aux problèmes matériels et non matériels du commerce de transit. À propos de la recommandation faite d'organiser une réunion ministérielle en 2003, la CNUCED collaborerait étroitement avec toutes les parties intéressées pour préparer cette réunion. Enfin, l'Administrateur a remercié le Gouvernement japonais de sa généreuse contribution financière à l'organisation de la cinquième Réunion d'experts gouvernementaux. Cette contribution avait permis de financer les frais de voyage d'experts

nationaux de pays en développement sans littoral et de spécialistes, dont la participation avait considérablement enrichi la qualité et les débats de la Réunion.

37. Le représentant de **Cuba**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a félicité le secrétariat de ses travaux d'analyse et de ses activités d'assistance technique en faveur d'États membres. Le Groupe des 77 souscrivait sans réserve aux conclusions et recommandations de la Réunion d'experts gouvernementaux. En accord avec les vues exprimées au cours de cette réunion, le Groupe des 77 et la Chine soulignaient que le développement des infrastructures dans les pays en développement sans littoral et de transit exigeait un niveau de financement dépassant les moyens de beaucoup de ces pays, et que les pays donateurs et les institutions financières devaient donc intensifier leur appui. À propos de la recommandation faite de convoquer une réunion ministérielle en 2003, le représentant a dit que le Groupe des 77 et la Chine soutenaient pleinement cette initiative, et il a souligné que le secrétariat de la CNUCED devrait entreprendre les travaux préparatoires en étroite coopération avec toutes les parties intéressées, y compris des organisations régionales et des institutions financières.

38. Le représentant du **Zimbabwe**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit que, la moitié des 30 pays en développement sans littoral se trouvant en Afrique, les besoins et les problèmes de cette catégorie de pays revêtaient une grande importance pour son groupe. L'Afrique était confrontée à des coûts de transport excessifs, qui compromettaient considérablement sa compétitivité commerciale et son développement durable. La région africaine, plus que toute autre, avait d'urgence besoin de s'équiper de réseaux nationaux et régionaux de transport adéquats afin d'ouvrir les zones productives et de stimuler l'activité économique. Des efforts étaient faits dans les pays africains pour moderniser la législation dans le but de faciliter les opérations de transit et d'attirer des compétences de gestion et des capitaux du secteur privé. De nouveaux arrangements institutionnels mieux adaptés à l'évolution des besoins dans les secteurs des transports et du commerce étaient mis en place. Le rôle du secteur privé s'élargissait et la coopération sous-régionale et régionale en matière de transport en transit transformait les accords de coopération économique existants en instruments opérationnels de changement et de développement. En dépit de cette évolution positive, les systèmes de transit des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit restaient inadéquats. C'était la raison pour laquelle le Groupe africain était favorable à la convocation d'une réunion ministérielle qui permettrait de mettre correctement en lumière les problèmes des pays

en développement sans littoral et de transit. Cette réunion ministérielle serait l'occasion de promouvoir de nouvelles modalités de financement des infrastructures, un accroissement de l'APD, ainsi qu'un consensus sur un ensemble de mesures destinées à améliorer les systèmes de transit.

39. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a dit que son gouvernement était conscient des problèmes particuliers auxquels étaient confrontés les pays en développement sans littoral; il avait engagé l'exécution d'un programme en Afrique de l'Est et envisageait de fournir une aide aux pays d'Afrique australe pour l'amélioration des activités de transport.

40. Concernant la proposition de convoquer une réunion ministérielle, le représentant a dit que la date de cette réunion pourrait poser quelques difficultés, car, si elle se tenait en 2003, elle viendrait après d'autres grandes conférences des Nations Unies. La délégation des États-Unis s'interrogeait également sur les modalités de financement de cette réunion, s'agissant en particulier des frais de voyage de représentants de pays en développement sans littoral et de transit; elle évoquerait tous ces aspects lorsque l'Assemblée générale examinerait la question.

41. La représentante de la **Chine** a félicité la CNUCED de l'aide apportée aux pays en développement sans littoral en matière de coordination des politiques et de coopération technique. Elle espérait que la CNUCED poursuivrait ses activités à cet égard, notamment en jouant un rôle de coordination pour les aspects interrégionaux des problèmes relatifs aux pays en développement sans littoral. Quelques institutions internationales de développement et de financement et quelques pays donateurs avaient commencé d'accorder une certaine attention à la question du transport en transit et avaient fourni une assistance financière et technique aux pays en développement sans littoral dans ce domaine, notamment pour la construction d'infrastructures et la formation de personnel. En tant que pays en développement de transit pour huit pays voisins sans littoral, la Chine avait toujours accordé une grande attention à la question du transport en transit, d'un intérêt fondamental pour les pays en développement sans littoral. Le processus toujours plus rapide de réforme et d'ouverture en Chine avait permis au pays d'engager une coopération en matière de transport en transit avec d'autres pays et d'éliminer progressivement les obstacles institutionnels et politiques. En outre, la Chine avait eu de nombreuses discussions et consultations avec des pays voisins sur des questions se rapportant au transport en transit. La représentante a en particulier souligné l'importance des négociations

en cours sur un projet d'accord-cadre sur le trafic de transit entre la Chine, la Mongolie et la Fédération de Russie; cet accord, qui devrait être conclu très prochainement, pourrait servir d'exemple utile à d'autres sous-régions.

42. Le représentant du **Japon** a dit que son pays continuait d'accorder une attention particulière aux pays en développement sans littoral. Le Gouvernement japonais reconnaissait que des pays souffrant de handicaps géographiques, tels que les pays sans littoral, n'avaient pas été en mesure de profiter pleinement des nouveaux débouchés commerciaux offerts par le processus de mondialisation, en partie en raison de coûts de transit élevés.

43. Pour aider les pays sans littoral à profiter de la mondialisation, la communauté internationale devait créer un environnement favorable au développement d'infrastructures et de services de transport efficaces. Il fallait, pour améliorer le transport en transit, améliorer les systèmes de gestion, de réglementation et d'encadrement institutionnel. Les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit devaient nouer des partenariats plus étroits.

44. Concernant le développement des infrastructures de transport, il était essentiel que les pays en développement sans littoral et de transit se sentent motivés et responsables. Le Japon avait fourni un appui sous la forme de dons et de prêts à des conditions de faveur pour la reconstruction de routes et de ponts en Afrique australe (Zambie, Zimbabwe et Swaziland) et en Asie (Népal, Kazakhstan, Ouzbékistan, République démocratique populaire lao, Thaïlande, Viet Nam et Myanmar).

45. L'appui au développement des infrastructures dans les pays sans littoral devait tenir compte des difficultés rencontrées par ces pays pour attirer des investissements privés dans ce secteur et assurer la gestion du financement. La délégation japonaise réaffirmait son soutien à la convocation d'une réunion ministérielle en 2003 et se félicitait de l'offre généreuse faite par le Kazakhstan d'accueillir cette réunion.

46. Le représentant du **Paraguay** a dit que sa délégation soutenait les propositions qui donnaient aux pays sans littoral un accès à la mer. Nombre d'instruments existants n'étaient pas correctement appliqués, et de trop nombreuses restrictions entravaient encore la circulation des marchandises entre les ports et les zones intérieures. Il fallait modifier les règles et promouvoir

le commerce en vue d'accélérer le développement des pays en développement sans littoral. L'OMC, la CNUCED et la Banque mondiale devraient contribuer à l'élaboration d'un accord multilatéral à cette fin.

47. Les infrastructures existantes n'étaient ni adéquates ni efficaces. De meilleures communications terrestres et davantage d'activités de formation étaient nécessaires. La délégation paraguayenne, contrairement à la délégation des États-Unis, ne pensait pas que ce fût une erreur de convoquer une réunion ministérielle en 2003. Le représentant a déploré qu'une question aussi importante pour les pays sans littoral ne soit pas souvent traitée au plus haut niveau.

*Décision du Conseil*

48. Le Conseil a pris note du rapport d'activité du secrétariat de la CNUCED (TD/B/48/13), ainsi que du rapport de la cinquième Réunion d'experts gouvernementaux (TD/B/48/10), il a fait siennes les conclusions et recommandations de la Réunion, et il a décidé de les recommander pour adoption à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session, conformément à la résolution 54/199 de l'Assemblée générale.

-----